

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Objet : Avis sur les rapports annuels des délégataires 2019 du réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze, du village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze, de la station-service du Vernet-Chaméane, de la distribution de l'eau potable à Issoire, du réseau d'assainissement de Parent, Coudes et Montaigut-le-Blanc.

L'an deux mille vingt et le mardi 7 juillet à 10 heures 30, la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, convoquée le 19 juin 2020 et composée comme suit :

Membres	Présent	Absent excusé
Exécutif : M. Jean Paul BACQUET, Président		X
Membres élus : <u>Titulaires</u> Mme MAHOUDEAUX Gaëlle (Brassac-les-Mines) M. SAUVANT Jean-Pierre (Chadeleuf) M. CHASSANY Georges (Le Broc) M. DESVIGNES Jean (Plauzat) M. BASTIEN Gérard (Saint-Jean-en-Val) <u>Suppléants</u>	X X X	X X
Représentants du monde associatif local : Mme RENAUDIN Suzanne (UFC Que Choisir) Mme ROMERO Mady (Ligue des Droits de l'Homme)	X	X

s'est réunie en vue de rendre un avis sur les rapports annuels 2019 du réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze, du village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze, de la station-service du Vernet-Chaméane, de la distribution de l'eau potable à Issoire, l'exploitation du réseau d'assainissement de Parent, Coudes et Montaigut-le-Blanc.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment article L1411-3 ;

VU le code de la commande publique, notamment les articles L3131-5, R3131-2 à R3131-4 ;

VU la délibération n° 2017-03-11 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 6 mars 2017 arrêtant la composition de la Commission consultative des services publics locaux ;

VU l'ensemble des éléments présentés par le Président ;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2019, les rapports annuels d'exploitation des délégations de service publics des équipements concernent :

- le réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze,
- la gestion du village vacances « Le Cézallier » à Ardes-sur-Couze ;
- l'exploitation de la station-service du Vernet-Chaméane ;

- la distribution de l'eau potable à Issoire ;
- l'exploitation du réseau d'assainissement de Parent ;
- l'exploitation du réseau d'assainissement de Coudes ;
- l'exploitation du réseau d'assainissement de Montaigut-le-Blanc ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 063-200070407-20200924-DEL20200428AJ-DE

CONSIDÉRANT que, malgré de nombreuses relances, le délégataire du village vacances « Le Cézallier » situé à Ardes-sur-Couze n'a pas fait parvenir son rapport annuel 2019 ;

CONSIDÉRANT que, le contrat de délégation ne prévoyant pas de sanctions dans ce cas de figure, il est proposé aux membres de la CCSPL de prendre acte de la non-transmission du rapport annuel 2019 relatif au village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze ;

Après en avoir débattu ;

Les membres de cette commission émettent un :


AVIS FAVORABLE :

AVIS DEFAVORABLE :

ABSTENTIONS :

sur les rapports annuels 2019 relatifs au réseau de chaleur biomasse d'Ardes-sur-Couze, à l'exploitation de la station-service du Vernet-Chaméane, à la distribution de l'eau potable à Issoire, à l'exploitation du réseau d'assainissement de Parent, à l'exploitation du réseau d'assainissement de Coudes et à l'exploitation du réseau d'assainissement de Montaigut-le-Blanc.

Les membres de cette commission prennent également acte de la non-transmission du rapport annuel 2019 relatif au village vacances « Le Cézallier » d'Ardes-sur-Couze.

Membres	Signature
Exécutif : M. Jean Paul BACQUET, Président	
Membres élus : Mme MAHOUDEAUX Gaëlle (Brassac-les-Mines) M. SAUVANT Jean-Pierre (Chadeleuf) M. CHASSANY Georges (Le Broc) M. DESVIGNES Jean (Plauzat) M. BASTIEN Gérard (Saint-Jean-en-Val)	
Représentants du monde associatif local : Mme RENAUDIN Suzanne (UFC Que Choisir) Mme ROMERO Mady (Ligue des Droits de l'Homme)	